

AVIS

Ouverture, dans le cadre du renforcement et de la restructuration du réseau public d'alimentation en eau potable des villages de Rocles, les Thors, Villevieille et le Rochette, sur le territoire de la commune de Rocles :

- d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux d'élargissement des voies communales n°1 et 17 nécessaires à la réalisation du projet
- d'une enquête parcellaire destinée à déterminer les parcelles à acquérir.

- Durée de l'enquête : 32 jours consécutifs : du mardi 12 janvier 2010 au vendredi 12 février 2010 inclus.

- Lieu de l'enquête : mairie de Rocles où le dossier sera déposé et pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Commissaire enquêteur : M. Jacky Malepeyre, désigné par le tribunal administratif de Nîmes pour conduire les enquêtes.

Le commissaire enquêteur siègera, en personne, à la mairie de Rocles où il recevra les déclarations faites par le public soit oralement, soit par écrit et les consignera ou les annexera aux registres d'enquêtes, aux jours et heures suivants :

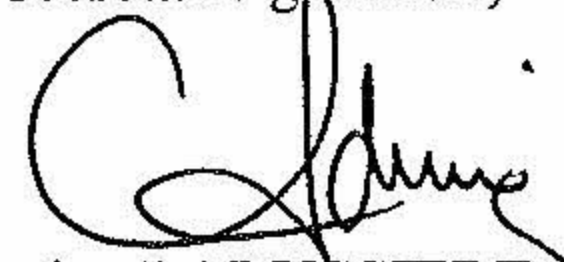
- mardi 12 janvier 2010, de 9 h à 12 h,
- mardi 26 janvier 2010, de 9 h à 12 h,
- vendredi 12 février 2010, de 9 h à 12 h.

Pendant le délai de l'enquête, les observations du public pourront également être :

- soit portées par les intéressés sur les registres déposés en mairie de Rocles,
- soit adressées par écrit à la mairie de **ROCLES** et non Montrodât comme mentionné par erreur dans l'annonce légale parue le 1^{er} janvier 2010 - à l'attention du commissaire enquêteur – (enquêtes " renforcement et restructuration du réseau public d'alimentation en eau potable – élargissement des voies communales n°1 et 17").

A l'issue de la procédure d'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sera déposée à la mairie de Rocles et à la préfecture de la Lozère (direction du développement durable des territoires - 2^{ème} bureau) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de réception.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,


Catherine LABUSSIÈRE.